



15ème législature

Question N° : 6302	De M. Loïc Prud'homme (La France insoumise - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >Enseignement agricole et transition écologique de l'agriculture	Analyse > Enseignement agricole et transition écologique de l'agriculture.
Question publiée au JO le : 13/03/2018 Réponse publiée au JO le : 17/04/2018 page : 3226		

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le rôle à jouer par l'enseignement agricole dans la conversion écologique et paysanne de l'agriculture française. L'urgence de changer de modèle n'est plus à démontrer. L'utilisation massive de pesticides met en danger la biodiversité comme la santé des consommateurs et des habitants voisins des exploitations, comme le montre le cas des écoles contaminées en Gironde par l'épandage viticole. Le schéma agro-industriel en vigueur actuellement rémunère mal les producteurs, dont le tiers vit avec moins de 350 euros par mois, et détruit les emplois dans la filière, dont le volume a été divisé par deux en 25 ans. Enfin, la course au moins disant qui entraîne une baisse de qualité des aliments est un enjeu de santé publique. L'enseignement est le premier levier pour enclencher de façon durable un changement de paradigme agricole, en formant les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain (144 000 élèves 250 000 stagiaires en formation continue) à de nouvelles méthodes et techniques. Les lycées et établissements agricoles (LEGTA, LPA, CFA ou CFPPA), sont des lieux uniques, les seuls où pouvoir faire changer durablement les mentalités et combattre les clichés qui collent tant aux pratiques conventionnelles qu'aux pratiques raisonnées et biologiques. C'est le cas du lycée professionnel agricole de Montoire-sur-le-Loir, dans le Loir-et-Cher. Il s'appuie sur deux fermes d'application : la première sera 100 % bio en novembre 2018 (elle l'est à 80 % en mars 2018), la seconde est exploitée totalement en agriculture raisonnée. Ce type d'exemple doit être multiplié sur tout le territoire. Mais ces initiatives sont encore trop rares. Les 3 500 hectares de surfaces bio cultivés dans établissements agricoles publics représentent moins d'un cinquième de la surface totale. La gouvernance des établissements, privés comme publics, en particulier la composition de leurs conseils d'administration, est trop souvent un obstacle pour l'introduction d'enseignements portant sur des pratiques vertueuses. Il lui demande des moyens supplémentaires, humains et financiers, pour les établissements d'enseignement agricole publics et qu'il engage la conversion à l'agriculture biologique d'au moins 50 % de la surface de chaque ferme d'application afin que les élèves et apprentis puissent être formés sur ce modèle d'avenir.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole est mobilisé pour accompagner le développement de l'agriculture biologique avec son réseau thématique de l'enseignement agricole FORMABIO qui fut le premier des réseaux thématiques créé il y a plus de quinze ans. Ce réseau assure le lien entre les exploitations des établissements publics locaux, l'enseignement et les acteurs professionnels (agence bio, chambres d'agriculture, fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France, institut technique de l'agriculture biologique). Depuis dix ans, le nombre

d'exploitations de l'enseignement agricole public ayant au moins une activité ou un atelier certifié en agriculture biologique a plus que triplé. Le seuil d'une exploitation sur deux concernée par la certification agriculture biologique a été franchi en 2012. Ainsi, au 1er janvier 2018, 123 exploitations disposent d'au moins un atelier de production conduit dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique soit 64 % des exploitations de l'enseignement agricole public et trois quarts des ateliers de transformation. Parmi ces exploitations, 25 sont intégralement converties ou en phase de conversion. L'ensemble de la surface agricole cultivée en « bio » représente 22,5 % de la surface totale de la ferme « enseignement agricole public » et équivaut à 4 228 hectares. À titre de comparaison, selon les chiffres de l'agence Bio, 7,3 % des exploitations françaises étaient conduites en agriculture biologique fin 2016. Les surfaces de ces exploitations atteignaient 1 538 047 hectares, soit plus de 5 % de la surface agricole utilisée française. Plus globalement, l'enseignement agricole est très mobilisé sur l'accompagnement de l'agriculture vers la transition agro-écologique. Avec la mise en œuvre du plan d'action « Enseigner à produire autrement », les établissements, et en particulier les exploitations agricoles et ateliers technologiques qui servent de support à la pédagogie, participent à la transition vers des systèmes de production alliant performances économique, sociale et environnementale. Aujourd'hui, toutes les exploitations de l'enseignement agricole public sont engagées dans au moins une action ou un plan en faveur de pratiques agro-écologiques (ecophyto, ecoantibio, ambition bio, agroforesterie etc).